

Réf. : PO.12.10

Nivelles, le 30 mai 2012

PROGRAMME SPÉCIFIQUE

CADRE DE TRAVAIL

Le Pouvoir organisateur des Centres PMS libres du Brabant wallon est dénommé :

Association des Centres PMS libres du Brabant wallon – ASBL. MB.4339/64

Siège social : 34, rue François Lebon à 1400 – Nivelles.

Le Pouvoir Organisateur des Centres PMS libres du Brabant Wallon regroupe 8 Centres PMS desservant une population scolaire maternelle, primaire et secondaire de l'enseignement ordinaire, de l'enseignement spécialisé et du CEFA. Il a établi un contrat avec le Pouvoir Organisateur de chaque école du ressort de ces Centres. Au moins une fois chaque année, lors de l'Assemblée générale de l'association, un dossier détaillé décrivant le ressort des Centres organisés par le Pouvoir organisateur est transmis aux membres et mis à la disposition des Centres. Il présente les établissements scolaires et la population diversifiée que les Centres desservent.

Il organise les huit Centres PMS libres suivants :

Centres	Adresse	Matricule	FASE	Téléphone	e-mail
Braine l'Alleud	Chaussée. Reine Astrid, 79 B-1420 Braine-l'Alleud	2912041900	4867	02 384 51 36	braine@centrepms.be
Braine-le-Château (Nivelles2)	Avenue Reine Astrid, 7 B-1440 Wauthier-Braine	2912214901	95270	02 366 40 02	brainelechateau@centrepms.be
Jodoigne	Chaussée de Charleroi, 31A B-1370 Jodoigne	2912137900	4863	010 81 26 27	jodoigne@centrepms.be
Nivelles	Rue François. Lebon, 34 B-1400 Nivelles	2912214900	4865	067 21 44 22	nivelles@centrepms.be
Ottignies-LLN	Rue des Liégeois, 7 B-1348 Louvain-la-Neuve	2912234900	4862	010 41 47 93	ottignies@centrepms.be
Rixensart (Wavre 3)	Chemin du Meunier 38R B-1330 Rixensart	2912327905	95271	02 654 27 56	rixensart@centrepms.be
Wavre I	Rue T. Piat, 22 B-1300 Wavre	2912327902	4860	010 22 47 09	wavre1@centrepms.be
Wavre II	Rue T. Piat, 22 B-1300 Wavre	2912327904	5237	010 24 10 09	wavre2@centrepms.be

Le P.O. a défini, pour les Centres relevant de son autorité, les priorités et valeurs qui sous-tendent le travail des Centres, en tenant compte des grandes lignes d'intervention suivantes :

- la prévention individuelle et collective auprès des personnes qui s'adressent aux services des Centres (ci-après « consultants »)
- l'information et l'aide à l'orientation
- l'accompagnement et la guidance des jeunes et des familles.

Selon les spécificités régionales, chaque Centre PMS établit ses propres priorités en fonction de la population scolaire desservie, des besoins du terrain et des conditions environnementales et socio-économiques locales.

Le public cible du travail en Centre PMS est le jeune tout au long de son parcours scolaire, de la maternelle à la fin du secondaire.

*

Siège Social et Secrétariat

Rue François Lebon, 34
B-1400 Nivelles

TEL : 02/355.63.58

acplbw@centrepms.be
www.centrepms.be

DÉFINITION DE NOS VALEURS

Les valeurs que le Pouvoir Organisateur entend poursuivre et développer sont les suivantes :

- les valeurs et principes développés dans la charte des Centres PMS libres de la Fédération des Centres PMS libres – FCPL – dont le texte est remis à tous les membres du personnel des huit Centres,
- le respect des options morales, philosophiques et religieuses des consultants,
- la prise en compte d'une perspective dynamique de la personne et des institutions,
- le respect de la liberté de décision des personnes,
- le respect des missions et du programme de base, déclinés en huit axes, tels que définis par le Décret du 14 juillet 2006,
- le souci de promouvoir les ressources personnelles du jeune et de contribuer à son intégration optimale.

Il veille à mettre en œuvre les moyens nécessaires suivants pour développer ces valeurs ;

Au niveau de la philosophie de travail.

- Le Centre est un partenaire éducatif, avec les parents et l'école et il fait appel aux ressources des organismes et services existant dans l'environnement éducatif et social.
- Le Centre PMS veille à son indépendance vis-à-vis des écoles, mais aussi à assurer une bonne collaboration avec celles-ci, en étant attentif à la clarification des attentes, des missions et des rôles respectifs.
- Le Centre PMS se refuse à assurer tout mandat de contrôle social.
- En tant qu'observateur privilégié du monde scolaire, le Centre PMS vise à poser un regard critique et global sur l'institution scolaire et sur l'environnement sociétal dans lequel elle s'inscrit, ce qui lui permet de guider ou d'orienter ses actions.
- Le Centre PMS se doit d'être un lieu de réflexion, de recherche et de créativité, notamment capable d'évaluer régulièrement ses différentes démarches.

Au niveau de la méthodologie de travail.

- Le PO promeut les choix méthodologiques des Centres et l'évaluation par ceux-ci de leurs pratiques et de leurs méthodes, en vue d'assurer la rigueur nécessaire à l'exercice de leurs missions.
- Le Centre PMS analyse les besoins et les demandes de ses consultants dans une approche tridisciplinaire en vue de déterminer ses différents moyens d'intervention centrés sur l'élève et son entourage éducatif immédiat.
- Le Centre PMS répond à toute demande qui lui serait adressée dans le cadre de ses missions, dans la mesure de ses moyens et de ses compétences. En cas d'impossibilité, il oriente le demandeur vers le service le plus approprié.
- C'est en misant principalement sur les ressources personnelles des consultants que le Centre PMS tente
 - d'aider les familles à mieux se situer ou à chercher des repères éducatifs et affectifs,
 - d'aider les jeunes à retrouver la confiance en eux
 - de contribuer à leur intégration optimale dans la société.
- Dans les relations avec les consultants, le Centre PMS veille à renforcer l'approche tant individuelle que collective.
- Le Centre PMS favorise la liberté de décision des personnes, présentant les choix argumentés sur la base de conseils ou d'avis.
- Les services du Centre PMS sont gratuits et consultatifs. Ils sont rendus en toute autonomie, dans le respect du secret professionnel.

Siège Social et Secrétariat

DÉFINITION DES PRIORITÉS A ÉLABORER

Le Centre PMS favorise un travail de proximité auprès des populations scolaires de leur ressort. Il est particulièrement attentif aux besoins des consultants les moins favorisés à quelque titre que ce soit. En fonction des contextes des établissements desservis, il développe les actions prioritaires suivantes (*), sur base des axes de travail définis par le Décret du 14 juillet 2006 :

- les actions de prévention, en ce compris l'accrochage scolaire et la bien-traitance,
- l'aide à l'orientation scolaire et professionnelle,
- l'analyse de la demande, des ressources, des difficultés et du contexte, notamment via les diagnostics,
- la réponse aux demandes des consultants (**),
- l'accompagnement et la guidance,
- l'offre de services aux consultants,
- le soutien à l'éducation et à la parentalité,
- l'éducation à la santé.

(*) Il n'y a pas de hiérarchisation des différents points dans la présentation qui en est faite.

(**) Par « consultant », nous entendons les enfants et adolescents, mais également leurs parents, les écoles, ...

Sur base de ces actions, les projets de Centre fixeront les objectifs prioritaires, ainsi que les activités et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

En outre, l'analyse pluridisciplinaire de la demande constitue une préoccupation majeure, afin de cibler des interventions réellement susceptibles d'initier une action préventive, éducative ou un changement en profondeur.

Dans le but de coordonner les actions sur le terrain et de développer des services cohérents, le Centre PMS veille à connaître les ressources locales et à développer des liens avec celles-ci, comme il est déjà indiqué ci-dessus. Une attention particulière est réservée au travail en réseaux et à l'évaluation des actions ainsi menées.

La formation continuée des agents, organisée de manière décrétable, se révèle primordiale.

L'intention du Pouvoir Organisateur consiste à la promouvoir dans ce cadre.

En outre, le PO est soucieux de rendre accessible aux membres du personnel des démarches pouvant répondre aux objectifs suivants :

- l'information, la sensibilisation ou l'approfondissement de méthodes, techniques ou modes d'approche en lien avec le travail PMS en ce compris la supervision ou l'intervision.
- la réactualisation des théories et des pratiques dans les trois disciplines de base, en ce compris l'acquisition et la maîtrise d'outils appropriés aux nouveaux moyens de communication (technologies de l'information),
- la participation à des journées d'études, conférences, colloques, en Belgique ou à l'étranger, en lien avec des sujets relatifs aux situations du terrain, en ce compris l'orientation des jeunes dans une dimension européenne.

Pour le Pouvoir Organisateur,



Mariane Frenay,
Présidente
30 mai 2012

Siège Social et Secrétariat